



**Auto Omnia Industrie**

## Fournitures et Services Techniques pour l'Automobile et l'Industrie

**AUTO INDUSTRIE RENNAISE** : Parc d'activité Rennes Ouest - 123, rue de Lorient 35000 RENNES, Tél. : 02 99 59 87 59 – Fax : 02 99 54 27 60 - [air@groupeaoi.fr](mailto:air@groupeaoi.fr)

**AUTO INDUSTRIE MALOINE** : 4, rue Rio de Janeiro 35400 SAINT MALO, Tél. : 02 99 40 60 70 - Fax : 02 99 56 25 59 - [aim@groupeaoi.fr](mailto:aim@groupeaoi.fr)

**AUTO INDUSTRIE FOUGERAISE** : Z.A. Mezaubert 35133 JAVENE, Tél. : 02 99 59 87 67 - Fax : 02 99 94 20 55 - [aif@groupeaoi.fr](mailto:aif@groupeaoi.fr)



Ne pas jeter sur la voie publique. Photos et dessins non contractuels. Chaque société de Groupe SOCODA étant indépendante, fixe librement ses prix de vente. Ces prix sont des prix indicatifs (à maxima dans la limite des stocks disponibles). Sous réserve d'erreurs typographiques ou d'impression. Caractéristiques données à titre indicatif et sans engagement. Nous ne pouvons garantir la disponibilité des articles en promotion en quantité suffisante. Chaque distributeur du Réseau SOCODA gérant individuellement ses approvisionnements, il est possible que certains conditionnements ou produits ne soient pas disponibles sur tous les points de vente. Pour les marques non distribuées localement, nous vous proposons des articles d'autres marques de qualité équivalente. Les prix indiqués dans ce document sont susceptibles d'être modifiés sans préavis en fonction des variations des matières premières.

ECO contribution - Mention DEEE - l'article 17 du décret n° 2005-809 du 20 juillet 2005, oblige les producteurs à informer les acheteurs, par une mention particulière, distincte du prix de vente, du coût correspondant à l'élimination des déchets d'équipements électriques et électroniques. Toutefois cette obligation ne concerne que les déchets "ménagers" c'est-à-dire provenant des particuliers ou assimilés. Les produits mentionnés dans ce catalogue sont conçus, fabriqués et destinés à des professionnels. Ils ne sont donc pas soumis à l'obligation d'affichage de l'eco participation, et pour cette raison, les prix mentionnés ne l'indiquent pas. Toutefois l'acheteur de ces produits est le seul en mesure de savoir à quels utilisateurs finaux il les destine. S'il estime que ses achats n'ont pas une vocation exclusivement professionnelle, et peuvent notamment faire l'objet de revente à des particuliers, il lui appartient de formuler auprès de son fournisseur, une demande de facturation de l'eco-contribution. Ce papier est issu de bois provenant de forêts et de plantations gérées de façon durable, il est exempt d'acide et est entièrement recyclable.



**RESEAU SOCODA**  
Notre indépendance fait la différence